

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

ARRETE MUNICIPAL n° 2022-137

PORTANT FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : HOTEL EDELWEISS

Le Maire de la Commune de VALLOUISE-PELVOUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2212-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R 123.1 à R 123.55 et R 152.6 et 7 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

Vu le procès-verbal de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie en date du 4 octobre 2022 prenant acte du déclassement de l'établissement recevant du public hôtel Edelweiss en chambre d'hôtes,

Vu la demande de Madame Elisa ENGILBERGE, gérante de l'établissement, formulée par lettre du 26 décembre 2022, suite à la transformation de l'hôtel en chambre d'hôtes,

ARRETE

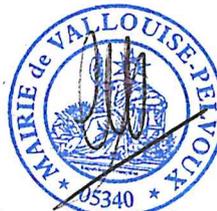
Article 1 : L'établissement, dénommé hôtel Edelweiss, sis quartier Rière Pont, 05340 VALLOUISE-PELVOUX, est fermé et n'est plus autorisé à recevoir du public.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, service prévention
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes
- Monsieur le chef de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière la Bessée.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 28 décembre 2022

Le Maire
Gaëlle MOREAU



Le Maire :

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales**
 - o Transmis au contrôle de légalité
 - o Publié le : 29/12/2022
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif**